

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 31 (1951)
Heft: 7

Rubrik: Petites annonces classées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

conditions du contrat et de son avenant, tous deux intervenus le 30 octobre entre Electricité de France et Energie de l'Ouest Suisse à Lausanne (J. O. 10-6-51).

Marchandises exposées dans les foires internationales françaises

En complément des informations données à ce sujet dans notre Revue d'avril, page 148, nous pensons utile de signaler que les exposants de marchandises suisses ne peuvent solliciter des licences hors contingents que pour l'importation définitive du matériel exposé.

Ils n'ont donc droit à l'attribution forfaitaire de 25.000 francs français par mètre carré de superficie de leur stand qu'à condition que la valeur en francs français des marchandises déclarées en entrepôt réel de douane à cette occasion soit égale ou supérieure au produit : 25.000 francs français multiplié par le nombre de mètres carrés.

Dans le cas contraire, le montant des licences est uniquement basé sur la valeur des marchandises en entrepôt réel sans qu'il soit tenu compte de la superficie du stand.

Signalons enfin que les autorisations d'importation délivrées portent la mention « en apurement du (ou des) D 18 n° ... » afin qu'il ne puisse y avoir substitution de marchandises de même position tarifaire. Ces documents ne peuvent donc être utilisés que pour l'importation définitive du matériel exposé.

Modification du tarif douanier français

La Feuille officielle suisse du commerce du 26 juin 1951 publie un tableau donnant des précisions sur les modifications du Tarif douanier français qui sont survenues à la suite de la conférence tarifaire de Torquay (J. O. 31-5-51) et pouvant présenter de l'intérêt du point de vue des importations suisses en France.

Tourisme franco-suisse

COUCHETTES FRANCE-SUISSE. — Les nouvelles dispositions concernant le supplément à percevoir pour les places de couchettes entre la France et la Suisse, qui sont applicables dès maintenant au départ de Paris, sont les suivantes : le supplément à percevoir pour les parcours français et suisse, quels que soient le parcours effectué et la classe utilisée (1^{re} ou 2^e classe) est fixé à 800 francs français (taxe de location en plus). En sens inverse, au départ de la Suisse, le montant du supplément pour couchette (location non comprise) est de 10 francs suisses.

Rentes d'accidents du travail

Le Service social de la Légation de Suisse en France nous communique :

« En attendant qu'un acte diplomatique règle formellement les questions d'accident du travail aux ressortissants suisses rentrés au pays, le Ministère du travail et de la sécurité sociale a pris les mesures nécessaires pour que la Caisse des dépôts et consignations, 56, rue de Lille, soit autorisée à verser lesdites majorations. Celles-ci seront accordées avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 1949 si la demande est présentée par les intéressés avant le 1^{er} décembre 1951. »

Colonie de vacances suisse en France

Une colonie de vacances pour garçons vient d'être ouverte à Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire). La durée du séjour est fixée à un mois (3 colonies d'un mois chacune) mais des demandes de prolongation peuvent être acceptées selon le nombre des inscriptions. Le prix de séjour est fixé à 130 francs par jour par enfant environ (déduction faite des subventions attribuées). La Croix-Rouge suisse dirige et surveille cette colonie et les inscriptions peuvent être transmises à Mlle de Sax, Société helvétique de bienfaisance, 10, rue Hérold, à Paris.

Un nouveau consul de France à Bâle

Par un décret publié au Journal officiel du 8 juin 1951, M. Ernest Ribère, administrateur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, jusqu'ici en fonction à l'administration centrale du ministère français des Affaires étrangères, a été chargé du consulat général de France à Bâle (poste vacant).

Secours aux victimes des avalanches en Suisse

Les colonies suisses de France et la population française — surtout celle des régions frontalières — ont organisé spontanément des collectes en faveur des Suisses, victimes des avalanches. Le total des dons s'élève à 11.871.493 francs français, somme qui se répartit comme suit, par arrondissement consulaire :

Paris	3.397.737
Annecy	151.035
Alger	120.480
Besançon	6.071.240
Bordeaux	395.556
Brazzaville	102.386
Casablanca-Rabat	90.900
Dakar	13.790
Dijon	129.683
Le Havre	9.700
Lille	57.500
Lyon	326.570
Marseille	167.450
Mulhouse	669.356
Nantes	50.160
Strasbourg	105.950
Tananarive	12.000

La plus grande partie de ces contributions émane de donateurs modestes.

Indice des prix

FINS DE MOIS	PRIX DE GROS			DÉTAIL 34 ART.	COUT de la vie
	France 1938 = 100	France 1949 = 100	Suisse août 39 = 100	Paris 1938 = 100	Suisse août 39 = 100
Janvier 1947	874	—	203,2	856	154,7
Janvier 1948	1.463	—	218,3	1.414	163,0
Janvier 1949	1.944	—	214,4	1.935	163,1
Janvier 1950	2.063	103,8	197,3	1.910	158,9
Juin 1950	2.035	103,4	196,1	1.845	158,4
Juillet 1950	2.123	106,1	198,9	1.825	158,4
Août 1950	2.207	107,3	204,8	1.925	159,4
Septembre 1950	2.238	111,6	208,5	2.007	160,0
Octobre 1950	2.266	113,1	212,8	2.043	160,8
Novembre 1950	2.304	116,6	215,6	2.055	160,9
Décembre 1950	2.409	120,5	218,1	2.075	160,8
Janvier 1951	—	123,0	225,6	2.103	162,3
Février 1951	—	130,0	230,1	2.141	162,8
Mars 1951	—	134,0	231,1	2.179	162,7
Avril 1951	—	140,6	230,5	2.215	164,5
Mai 1951	—	141,5	231,1	2.291	166,1
Juin 1951	—	138,4	227,6	2.258	166,4

Petites Annonces classées

N.B. — Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppe affranchie à 15 fr. fr. pour la France et à 30 fr. fr. pour la Suisse, à la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Pavillon à vendre au Raincy, 8 pièces, cuisine, s. de bains. 650 m. de terrain (336).
A vendre dans ville à 200 km. de Paris, usine neuve de préfabrication moderne en pleine production. Embranchement S. N. C. F. Canal maritime (337).

A vendre ou mettre en gérance petite entreprise de robinetterie mécanique avec clientèle fidèle (319).

BREVETS

Suisses, domiciliés en Amérique, de toute confiance et bien introduits, avec expé-

rience et disposant d'excellentes références, se chargent, pour les Etats-Unis, de négociations de brevets et d'inventions, ainsi que du placement de tous procédés de fabrication (279).